



| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers | 56 |
| En exercice | 56 |
| Présents | 42 |
| Votants par procuration | 5 |
| Absents | 14 |
| Total des votes | 47 |

4;1

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 13 mai 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEEN, Mme MONTIER, M. FOUCOURT, M AUBER, Mme VANBESIEEN, Mme DUHAMEL

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M.TIHY A MME DUHAMEL, M. BEAUDOUIN A M. BURET, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A M. DARMOIS, M. BLAS A MME BOURNISIEEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROSA

N°DEL_0062_2025 Modification du tableau des effectifs au 01/05/2025 - Réorganisation du service SPANC

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la réorganisation du service public d'assainissement non collectif « SPANC ».

Actuellement, le service « SPANC » est composé de 3 techniciens sous la hiérarchie directe du Directeur du pôle environnement. Il a été proposé lors du dernier Comité Social Territorial une nouvelle organisation de service donnant lieu à une modification de l'organigramme. La création d'un poste de responsable de service a été acté pour ce service cela ne donne pas lieu à un recrutement supplémentaire. Ce poste a été proposé à l'ensemble des agents du service. Un seul agent a souhaité se positionner sur ce poste. Il possède les connaissances et les compétences requises pour le poste envisagé.

Au vu des nouvelles responsabilités confiées à l'agent et dans une logique d'organigramme, il est proposé de faire évoluer le grade de l'agent contractuel pour acter ses nouvelles missions qui sont :

- Management de l'équipe de techniciens,
- Suivi des études et travaux,
- Rédaction des actes administratifs,
- Rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service,
- Responsable de la sécurité,

- Veille juridique.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Technique du 5 mai 2025 sur le projet de modification de grade,

Il est proposé à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi de technicien territorial à temps complet,
- la création d'un emploi de technicien principal 2ème classe à temps complet,

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 mai 2025,

CONSIDÉRANT la réorganisation du service SPANC,

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er mai 2025,
- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommée dans l'emploi,

Pont-Audemer, le 19 mai 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL